

**Syndicat CGT des Remontées
Mécaniques et Services des Pistes
des Alpes du Sud**



**SAISONNIERS: DES SALARIE(E)S A PART
ENTIERE ET PAS ENTIEREMENT A PART**

Construisons un système d'indemnisation des périodes de chômage pour les saisonniers et pluri-actifs.

Trois organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC) et trois organisations patronales (Medef, CGPME, UPA) ayant signé le 18 janvier 2006 la convention assurance chômage, de nouvelles mesures s'appliquent aux saisonniers. Elles limitent à trois le nombre de périodes successives de versement des allocations au titre du chômage saisonnier.

**Notre département des Hautes-Alpes vit pour l'essentiel
de l'activité touristique.**

**NOUS DEMANDONS UNE RECONNAISSANCE DE LA
SAISONNALITE.**

**Un saisonnier ou pluri-actif en dehors des saisons dispose souvent d'un revenu
inférieur au RMI.**

Dans le cadre de la mobilisation nationale des privés d'emploi, nous
demandons:

- **L'abrogation des nouvelles dispositions**
- **L'instauration d'une indemnité minimum journalière de 30 euros
durant les périodes non travaillées;**
- **L'ouverture des droits à l'indemnisation après 3 mois de travail
effectué par période de 12 mois**

**LE 23 OCTOBRE À 10H
OCCUPONS L'ANPE DE GAP COURS DU
VIEUX MOULIN**

*Partout en France ensemble et déterminés faisons de cette
journée un grand moment de protestations pour la défense de
nos droits.*

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :

La CGT 05 – 3, rue David MARTIN – 05000 GAP Tél. 04 92 51.40. 06 – Fax. 04 92 52 19 09
E mail : ud5@cgt.fr – site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/cgt-hautes-alpes>